Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260430-DEL_2026_055-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_055

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 24 avril 2026

Présents : 28
Mme Christine COLAS, M. Alain BARBÉ, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, M. David MACÉ, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 1
M. Nicolas MACAIGNE a donné pouvoir à Mme Muriel ROLLAND

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
M. Dylan LEMOINE

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260430-DEL_2026_055-DE

10- LICENCES ENTREPRENEUR DE SPECTACLES – MISE A JOUR

Rapporteur : Christine COLAS, Maire

Les licences d'entrepreneur de spectacles vivants sont des autorisations administratives obligatoires pour l'exploitation de lieux de spectacles vivants avec emploi du plateau artistique, la diffusion de spectacles vivants dans le cadre d'un contrat ou l'organisation de tournées de spectacles vivants.

La ville de Pleurtuit est concernée au titre de son activité secondaire de spectacle vivant avec organisation de plus de 6 spectacles par an, avec au moins un artiste rémunéré.

Depuis le 1er octobre 2019, la licence d'entrepreneur de spectacle est remplacée par un récépissé de déclaration d'activité d'entrepreneurs de spectacles vivants. Ce récépissé valant licence doit être renouvelé tous les cinq ans. La ville de Pleurtuit détient ses récépissés depuis le 4 octobre 2025, pour les :

- Licence de 1 ère catégorie : exploitant de lieux de spectacles vivants
- Licence de 2ème catégorie : producteur de spectacles ou entrepreneur de tournées
- Licence de 3ème catégorie : diffuseur de spectacles.

L'actuel régisseur manifestations et spectacles vivants est la personne référente justifiant de l'ensemble des qualifications et formations obligatoires dans le cadre de cette déclaration.

Suite aux élections municipales et au renouvellement de l'assemblée délibérante, il est nécessaire de modifier les noms et coordonnées du représentant légal de la collectivité.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L 7122-1 et suivants et R 7122-2 et suivants ;

Considérant les récépissés valant licences d'entrepreneur de spectacles de type 1, 2 et 3 attribués à la ville de Pleurtuit en octobre 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Mme le Maire à effectuer les démarches de mise à jour relatives aux déclarations d'entrepreneur de spectacles vivant en identifiant :

- Mme le Maire comme représentante légale de la collectivité,
- L'actuel régisseur manifestations et spectacles vivants comme personne référente justifiant de la formation à la sécurité des spectacles et des compétences obligatoires.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Dylan LEMOINE